

7 juin 1971

Monsieur le Gouverneur
de la Province de et à
5000 - NAMUR

71/161 AL.

Christ ancien :
Réparation.

Monsieur le Gouverneur,

3

Nous référant à vos estimées des 30.4.70W et 26.4.1971 (3me Don - 2me section n° B.38.823/MO) concernant la restauration du vieux Christ à Selayn, nous avons l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur Robert Gérard de Bruxelles maintenant son prix initial de Fr. 18.500.- sans le transport.

Celui-ci serait assuré par les soins de notre Administration, propriétaire d'un camion.

Nous vous signalons d'autre part qu'une somme de Fr. 20.000.- a été reprevue à l'article 791/125/01 du budget ordinaire de l'exercice en cours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Gouverneur l'assurance de nos sentiments de considération distinguée.

POUR LE COLLEGE :

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

A.LIBOIS.

M.FRISON.